



Sommes nous obliger de faire le préavis

Par **carole**, le **09/11/2009** à **18:44**

Bonjour,
mon ami et moi sommes locataire d'un appartement depuis le mois de mars.
malheureusement nous nous séparons et aucun de nous deux ne peut garder l'appartement.
il est stipuler sur le bail que si nous quittons l'appartement avant la première année ils
retiennent 50 euros sur la caution. vus cette retenus sommes nous obliger de faire les trois
mois de préavis? merci